



TARIS EN VIGUEUR

Conseil d'Administration du 16/05/2024

Dégradations et pertes	
Badge	7.00€
Carnet de liaison	3.10€
Clés	Valeur de remplacement selon tarif des fournisseurs + frais de livraison
Perte et dégradation des manuels scolaires, livres ou revues du CDC	Prix d'achat neuf + frais de livraison L'élève conserve l'ouvrage dégradé
Dégradation des biens mobiliers et matériels divers	Valeur de remplacement du bien selon un devis établi par le fournisseur ou du temps consacré à la réparation selon un taux horaire de 15.00€
Dégradation des biens immobiliers	Remboursement des frais supportés par l'établissement
Autres dégradations	Prix coûtant

Le conseil d'administration autorise la collecte d'huile alimentaire du service de restauration, par un professionnel spécialisé et autorise l'émission d'un titre de recette afin d'encaisser les produits de la collecte.

Locations	
Location horaire d'une salle de cours banalisée	8.00€
Location horaire du gymnase	15.00€
Location horaire petite salle	8.00€
Location amphitheâtre ½ journée	150.00€
Location amphitheâtre 1 journée ou soirée	300.00€

Les logements de fonction vacants à l'issue des mutations pourront être proposés à la location selon les modalités suivantes :

Loyer mensuel basé sur l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Charges mensuelles basées sur le forfait annuel de prestations accessoires octroyé par la Région Centre Val de Loire que l'on divise par douze.

L'envoi de courriers en recommandé avec accusé de réception concernant les relances pour les factures impayées (restauration, voyages, ...) sera facturé aux débiteurs selon le tarif des services postaux en vigueur par recommandé.

Frais de recouvrement créances :	7.00€
---	-------